



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 08/22

RELATIF AU BUDGET 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Nous soumettons à votre approbation le présent préavis traitant du budget pour l'année 2023.

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte d'inflation énergétique et d'incertitudes. Plusieurs prestataires ont d'ores et déjà annoncé des répercussions sur leurs tarifs pour faire face à l'augmentation de leurs charges.

En même temps, une incertitude plane sur la capacité financière réelle des ménages et l'évolution des rentrées fiscales.

Dans ce contexte compliqué, la Municipalité propose un budget au quasi-équilibre avec un solde négatif de 16'515 CHF, tout en respectant nos principaux objectifs de législature.

Ce budget nous permet de continuer à travailler sur nos objectifs de législature :

- la continuité des structures d'accueil de nos enfants,
- l'entretien du patrimoine (bâtiments, routes, réseau d'eau),
- l'amélioration des infrastructures du village (places de sport et de jeux, espace Gasser, aménagement de la déchetterie),
- l'exploitation de la piscine,
- le maintien des remboursements de nos emprunts selon échéancier.

Si l'on s'affranchit de la base budgétaire ordinaire de la commune, le budget 2023 comporte les points notables suivants :

- Le budget dédié au personnel nous permet de maintenir un nombre de collaborateurs, minimum pour une commune de notre taille, et d'indexer les salaires par rapport au coût de la vie,
- Une prévision à la baisse des rentrées fiscales, avec CHF 5.59M aux comptes 2021, CHF 5.48M au budget 2022 et CHF 5.23M au budget 2023,
- Le maintien de tous les amortissements y compris celui de la piscine (revenue dans le ménage communal en 2021),
- L'augmentation des coûts de l'énergie :
 - o postes chauffage (+15%) et électricité (+50%) soit env. + 60-65'000 CHF
 - o augmentation des tarifs de nos prestataires (hausse annoncées de 5 à 10 %)
- Une augmentation des charges liées au réseau d'épuration afin d'assurer un meilleur traitement des eaux usées (Nouvelle station d'épuration APEC)
- Le renforcement des collaborations avec des communes voisines qui apportent un soutien supplémentaire à la piscine (CHF 20K)
- Divers projets d'entretien et d'amélioration :
 - o réfection d'une place de jeu,
 - o parcours sportif en forêt (Sentier forestier des 3 villages),
 - o première étape de remise en état de l'espace Gasser,
 - o entretien du cimetière,
 - o amélioration des infrastructures de la déchetterie,
 - o amélioration de la récupération de l'eau dans les pâturages,
 - o finalisation de l'étude de réfection du Mondion,
 - o gestion conséquente des archives,

Nous avons poursuivi l'effort entrepris l'an passé afin de vous fournir la vision la plus correcte possible des vrais coûts de nos différentes structures (piscine, structures d'accueil notamment).

Pour cela, la ventilation des charges et revenus relatifs à chaque structure et bâtiment a été encore affinée. Cette clarté apportée à nos comptes est un élément indispensable à un bon pilotage.

Il ressort clairement de ce budget que la piscine (CHF 420K) et la structure d'accueil (CHF 370K) sont les 2 postes qui impactent de manière significative le budget communal et devront faire l'objet d'une réflexion dans l'année à venir.

2 Points particuliers

Les points nécessitant une explication particulière sont commentés ci-dessous.

10 - Administration

110.301.1 Salaires

Les salaires sont désormais directement imputés aux différents dicastères, il n'y a plus une ligne globale et des ventilations internes.

110.310.3 Mise à jour des archives

Suite au changement de législature, un tri important des documents est nécessaire. La charge de travail a été estimée par les archivistes à 128h.

150.351.22 Ecole de musique

Cette charge était précédemment comptabilisée dans le compte 710.351.6.

21 - Impôts

210.400.0 Impôt sur le revenu/fortune Personnes physiques

Projection prudente comme expliqué en introduction. Pour mémoire, le budget 2022 prévoyait une augmentation de 2.5 pts.

210.404.0 Droits de mutation

210.405.0 Droits successions et donations

210.441.1 Impôt sur les gains immobiliers

Les 2/3 de la moyenne des 5 dernières années

22 - Service financier

220.351.2 Fonds péréquation (alimentation)

A noter que le budget 2022 incluait dans cette ligne le revenu inscrit cette année sous 220.452.4.

220.425.0 Revenus part CVE

Le revenu des actions Romande Energie est maintenant affecté à ce compte, et non plus comptabilisé dans la rubrique éclairage public. Il s'agit d'un revenu de placement.

32 - Forêts et pâturages

320 - Forêts

Nos acheteurs de bois résineux du groupement AGFORS nous ont informés d'une baisse du prix d'achat de 10 CHF / m³.

320.318.0 *Honoraires et prestations de services*

Révision du plan de gestion et remise à niveau de la délimitation des divisions forestières 1ère étape (report de 2022).

Partiellement subventionné (cf. 320.451.2).

320.318.10 *Honoraires et prestations énergie bois*

320.435.5 *Vente énergie*

Ce service de livraison à la PPE les Terrasses de la Cézille a été repris par l'AGFORS.

320.451.2 *Subvention cantonale*

Subvention sur la révision du plan de gestion.

321 - Pâturages et Chalets

321.314.0 *Entretien des chalets et alpages*

Comme chaque année, prévision de travaux d'entretien courant et ferblanterie.

Honoraires d'architectes pour finalisation de l'étude de réfection du Mondion, en cours depuis plusieurs années et ayant fait l'objet d'une expertise fédérale positive. Sa concrétisation aboutira à la présentation, à terme, d'un préavis complet.

Au vu de l'état de nos finances communales, le projet d'étude pour la réfection de la Bassine n'est pas prévu dans ce budget.

321.314.1 *Entretien des clôtures et fournitures*

Remise à neuf de certaines clôtures sur les pâturages du Mondion et de la Pessette.

321.465.1 *Participation du syndicat de Bassins*

Correspond à la participation de 20 % du Syndicat lors de travaux d'amélioration (nouvelles conduites) prévus au Planet.

321.314.31 *Réfection murets*

Entretien de ce patrimoine alpestre se poursuivant d'année en année ; 10 mètres linéaires en 2023, déductions faites des subventions y relatives ; quelques remises en état sur l'existant.

321.314.32 *Entretien sources et eaux*

Montage, démontage et entretien annuels des pompes solaires, pompe solaire de secours.

Amélioration de la récupération d'eau prévue pour le Bugnonet. Aux Pralets et aux Frasses la conduite sera enterrée.

Nouvelle conduite prévue au Planet, vers la Combe du Crot.

Stockage d'eau à La Valouse (travail qui avait déjà été reporté).

35 - Bâtiments communaux

Le nouveau plan des comptes de fonctionnement permet de séparer les charges et revenus de chaque bâtiment et d'avoir ainsi une vision détaillée.

Nous avons pu constater que certains bâtiments ont besoin de travaux d'entretien. Il apparaît opportun de les réaliser maintenant afin de contenir les coûts.

351 - Auberge communale

351.314.1 *Entretien du matériel*

Entretien courant et réfection de la peinture de la cage d'escalier qui s'écaille.

354 - Administration communale

354.314.1 *Entretien du matériel*

Déménagement du bureau de direction de la structure d'accueil de jour, le local actuel rencontre des problèmes de chauffage, donc de température, en hiver. Changement de la moquette du corridor de l'administration communale.

354.314.14 *Entretien cuisine*

A la suite de la visite de l'OFCO (Office fédéral de la consommation), la commune doit aménager des vestiaires pour les collaborateurs de Cuisinier Events.

Pose d'un adoucisseur, les appareils de la cuisine louée par Cuisinier Events sont propriété de la commune, il nous incombe de les entretenir et de les remplacer si besoin. Nous rencontrons beaucoup de problèmes dus au calcaire.

356 – Piscine

Le budget 2023 de la piscine prévoit un solde déficitaire de CHF 420K. Cela est mieux que les comptes 2021 (durant la période COVID) qui affichaient un déficit de CHF 470K mais moins bien que ce que prévoyait le budget 2022 avec CHF 350K.

Cette différence s'explique par l'augmentation des charges suivantes :

- L'amortissement de la piscine est aligné sur le remboursement bancaire de CHF 100K par an et permet le remboursement de l'emprunt sur 20 ans. Ainsi la charge 356.435.6 passe de CHF 55K au budget 2022 à CHF 100K pour 2023,
- Les charges d'énergie électrique et de chauffage sont en hausse, respectivement de 50% et de 15% (356.312.3 et 356.312.4),
- Les horaires d'ouvertures vont être modifiés en 2023 avec une ouverture matinale et une période d'ouverture estivale plus longue. Ce test en 2023 permettra de confirmer si ses modifications correspondent aux attentes d'une partie de la population.
- Les salaires sont indexés à l'inflation.

La piscine fonctionne à plein régime et il semble difficile d'attendre des recettes supplémentaires venant des entrées ou des locations. Des démarches auprès de communes voisines ont été entreprises pour obtenir un soutien. Ceci explique les nouvelles recettes au poste 356.452.3.

Des gros travaux de réparation ont été entrepris en 2021 et 2022. Il reste toutefois des travaux importants d'entretien à prévoir ces prochaines années. En 2023, il s'agira principalement de mettre aux normes le local des produits chimiques (sécurité) et de renouveler le filtre à charbon (poste 356.314.1).

Dans son budget 2022, la Municipalité se fixait comme objectif un déficit à moyen terme entre CHF 200K et 250K. Avec l'augmentation de l'amortissement, des charges d'énergie et de l'inflation cette perspective semble difficilement atteignable sans d'autres soutiens extérieurs.

358 - Grande salle - salle communale

358.312.4 *Chauffage*

Guignard Transport, trois remplissages de mazout par année avec une augmentation de 30 %

43 - Routes

La réparation du défoncement de la route du Ravin (La Cézille) fera l'objet d'un préavis devant le Conseil début 2023.

430.314.99 *Frais de déneigement*

Ce poste est en diminution suite à la décision de cesser les déneigements privés.

440 - Parcs, promenades, cimetière

440.314.33 *Entretien espace Gasser*

A la suite d'une soirée collaborative organisée en partenariat avec le Parc Jura Vaudois et Idée21, nous avons pu constater l'attachement de nos concitoyens pour l'Espace Gasser. Nous désirons ramener ce lieu à un meilleur état général, ceci se fera en plusieurs étapes, donc sur plusieurs années. Une séance de restitution faisant suite à la soirée collaborative sera organisée début 2023.

La première étape est de tailler les arbres afin de ramener de la vue, d'enlever les espèces envahissantes et de démonter l'abri fortement endommagé.

440.314.50 *Entretien cimetière et parc*

Lors de cette même soirée participative, des remarques ont été formulées sur le mauvais état général des bancs. Nous allons procéder à une remise en état des bancs situés sur le territoire communal.

Remise en état des chemins et gravillons pour 2'000 CHF au cimetière.

Entretien et taille du tilleul de la Place de la Tillette et du thuya au cimetière. Nous proposons de faire un arbre en 2023 et le second en 2024.

440.314.51 *Entretien place sport et jeux*

Comme annoncé lors de la séance du Conseil communal de septembre 2022, la « grande » place de jeux sera remplacée en utilisant du bois provenant des forêts communales. Le dernier devis fait apparaître un coût supplémentaire de CHF 30'000 qui est porté au budget 2023.

La « petite » place de jeux va également être adaptée. Celle des Siaux sera contrôlée.

450 - Ordures ménagères et décharge

Le compte des ordures ménagères est un compte fermé. Cela signifie que les charges doivent être compensées exactement par les revenus provenant des taxes de déchetterie.

Le budget prévoit environ CHF 210'000 dont CHF 37'000 qui proviennent du fond de réserve et qui sont réaffectés au poste 450.311.5 - Achat conteneurs et divers (qui passent de CHF 20'000 à CHF 60'000 par rapport au budget 2022). Le fond de réserve s'élève en 2021 à environ CHF 75'000 et sera diminué de CHF 37'000 qui serviront à financer des travaux entamés et non terminés qui ont déjà fait l'objet d'explications auprès du Conseil :

- CHF 20'000 : Finir le projet 2021 lancé par la législature précédente et relatif à la modernisation du logiciel de contrôle d'accès,
- CHF 20'000 : Finir les travaux d'aménagements entamés en 2021 dont le total s'élève à CHF 40'000 (50% en 2022, 50% en 2022).

Hormis ces fluctuations les charges de la déchetterie restent constantes par rapport au budget 2022.

On note également que les postes de revenus sont diminués pour prendre en compte la réduction des taxes annoncées. Il s'agit des postes :

- 450.434.11 - *Taxes habitants forfaitaires* : pour refléter la baisse des taxes forfaitaires
- 450.434.21 - *Récupération décharges* : pour refléter la suppression de la taxe sur les déchets verts
- 450.434.22 - *Récupération OM* : pour refléter la baisse de la taxe au poids

On notera aussi que la ristourne sur les biodéchets introduite par la SADEC en 2021 sera maintenue.

Les autres comptes n'appellent pas de commentaires particuliers autres que ceux déjà mentionnés dans les comptes.

On indiquera que la Municipalité suivra de près l'évolution des comptes 2022 et pourrait être menée à des réductions supplémentaires de la taxe de déchetterie pour 2024.

46 - Réseaux d'égouts, d'épuration

460.352.12 *Contribution à l'APEC*

Contribution intercommunale en hausse de 40% (construction de la nouvelle STEP).

460.434.2 *Taxes annuelles entretien collecteur EC*

460.434.2 *Taxes annuelles entretien collecteur EU*

460.434.2 *Taxe annuelle d'épuration*

Taxes en hausse pour assurer l'équilibre de ce compte fermé.

510 / 520 – Enseignement primaire et secondaire

Le budget de l'enseignement primaire et secondaire n'appelle pas de commentaire particulier, si ce n'est l'explication de l'évolution et la ventilation des charges et des revenus de l'AISE.

Les charges de l'AISE sont entièrement portées sur le budget de l'enseignement primaire et secondaire. Les rétributions de l'AISE liées au loyers financiers et à l'utilisation des locaux sont quant à elles réparties sur les bâtiments scolaires (355.452.1), la salle polyvalente (357.427.11) et la piscine (356.452.0).

Le tableau suivant résume l'évolution depuis 2021.

	Budget 2023	Budget 2022	Compte 2021
Charges enseignement primaire	511'200	488'200	377089
Charges enseignement secondaire	256'000	274'700	296229
Rétribution écoles JDF1 et JDF2	-325'893	-327'359	-233725
Rétribution salle polyvalente	-58'842	-58'842	-40'000
Rétribution piscine	-48'000	-48'170	-30'000
Solde à charge de Bassins	334'465	328'529	369'593

On constate une légère baisse du solde à charge de la commune par rapport à 2021 liée à l'entrée en vigueur complète des nouveaux statuts.

L'augmentation par rapport au budget 2022 s'explique principalement par la construction de nouveaux éléments à Duillier dont les coûts sont partagés avec l'ensemble des communes de l'AISE.

720 - Structure d'accueil de jour

Le Réseau d'accueil de jour de Bassins (RAB) ayant été dissout au début de cette année, le budget 2023 est donc maintenant détaillé.

Il est compliqué d'établir un budget avec exactitude, car certains paramètres (nombre d'enfants, revenus des parents) peuvent changer en cours d'année et modifier les chiffres de façon importante. Le budget est établi sur la base des comptes provisoires 2022 et des prévisions 2023.

La grande partie des charges est constituée par la masse salariale. Les plannings sont gérés au plus juste par la directrice selon les normes en vigueur.

720.306.6 *Frais de subsistance*

Frais de repas facturés par les AMF.

720.309.0 *Frais de formation professionnelle du personnel*

Un cours 1er secours doit être organisé en 2023 pour l'équipe éducative et encadrante.

720.318.0 *Honoraires et prestations de services*

Salaires des AMF et achat des repas à Cuisiner Events.

81 - Service des eaux

810.314.7 *Entretien du réseau et hydrantes*

Prise en compte d'un montant réaliste, au vu de l'état des infrastructures et des montants dépensés ces dernières années.

Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
107'256.60	77'214.55	94'263.45

810.435.0 *Vente d'eau Bassins*

Taxe en hausse pour assurer l'équilibre de ce compte fermé.

3 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n° 08/22 relatif au budget 2023,
Vu le rapport de la Commission des finances,
Où les conclusions du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

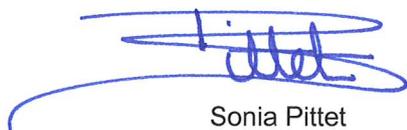
1. d'adopter le budget 2023 tel que présenté, soit :

Total des charges	:	8'307'675.00 CHF
Total des revenus	:	8'291'160.00 CHF
Résultat net	:	- 16'515.00 CHF

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 15 novembre 2022, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :


Sonia Pittet



La Secrétaire :


Natacha Bruchez

Annexes : 1) Budget 2023 par ordre administratif

Municipal répondant : M. Denis Currat